

ciant qui les représente. L'après-midi du premier Mercredi de chaque mois, il se tiendra une assemblée extraordinaire, dans laquelle les Syndics, Conseillers & Directeurs, & les Intéressés ayant voix délibérative, s'instruiront de l'état de la Caisse générale & de celui des risques pris par la Chambre de *Paris* & par celles des Provinces, & délibéreront en même-tems sur toutes les affaires de la Compagnie. Au mois de Janvier de chaque année, la répartition des bénéfices généraux se fera par les Intéressés dans une assemblée générale. La Compagnie s'est imposée la loi de payer, sans aucune contestation, dans les cas de pertes ou d'avaries.

Cette Chambre ainsi instituée, fait & continuë ses opérations avec beaucoup de succès.

*Assemblée
du Clergé
de France.*

IV. L'Assemblée du Clergé du Royaume ayant fait l'ouverture de ses séances le 25. du mois de Mai, les continuë depuis aux jours qu'elle a fixés. En attendant qu'on rapporte ce qu'elle aura réglé & qu'on annonce la séparation, voici les Prélats & autres qui en composent la Députation. Pour la Province de *Bourges*, le Cardinal de la Rochefoucauld, Archevêque de Bourges, Président, & l'Abbé de Radonvillers : Pour la Province de *Sens*, l'Archevêque de Sens, Conseiller d'Etat ordinaire, second Président, & l'Abbé Barrin de la Galissonière : Pour la Province de *Roüen*, l'Archevêque de Roüen, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, & l'Abbé de Ris : Pour la Province de *Bordeaux*, l'Archevêque de Bordeaux & l'Abbé de Berthon, Vicaire Général de Bordeaux : Pour la Province de *Vienne*, l'Archevêque de Vienne & l'Abbé de Belleaffaire : Pour la Province d'*Alby*, l'Archevêque d'Alby, & l'Abbé de Cassand : Pour la Province de *Narbonne*,
l'Evêque